



Université du Québec à Rimouski

Chaire de recherche du Canada en développement rural

Évaluation des mesures de soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région de Chaudière-Appalaches



Rapport final présenté au
Comité régional sur les milieux en restructuration
de la région Chaudière-Appalaches
sous la coordination du
CLD des Etchemins

Par

Bruno Jean, titulaire
Chaire de recherche du Canada
en développement rural
Développement régional
Université du Québec à Rimouski

et

Daniel-Mercier GOUIN
AGÉCO Consultants en agroalimentaire, Québec
avec la collaboration de
Majella SIMARD
Candidat au Doctorat en développement régional



© Chaire de recherche du Canada en développement rural
2002

Cette étude a été réalisée grâce à une contribution financière des partenaires suivants :

- Agriculture et Agroalimentaire Canada, dans le cadre de *l'Initiative canadienne sur les collectivités rurales agricoles*
- MAPAQ
- SADC Bellechasse-Etchemin et de Lotbinière
- CLD des Etchemins, Bellechasse, Montmagny, L'Islet, Lotbinière, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan et L'Amiante

Résumé

La présente étude porte sur l'analyse des mesures de soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches. Elle propose une stratégie d'intervention en vue d'assurer le développement de ces milieux après une analyse de la problématique agricole et agroalimentaire et une étude des impacts des politiques agricoles et de leurs mesures de soutien sur ces territoires. L'étude identifie également des recommandations touchant les mesures de soutien existantes. Finalement, elle propose un ensemble de nouvelles mesures s'inscrivant dans une approche stratégique de développement agricole et agroalimentaire de la région Chaudière-Appalaches.

La première partie de l'étude a permis de constater l'ampleur de la restructuration agricole en cours dans les milieux en restructuration. Les soixante et deux municipalités considérées en restructuration dans la région Chaudières-Appalaches ont perdu 21% de leur population depuis un demi-siècle pendant que les «milieux en développement» de la même région en gagnaient 45%. Ces milieux en restructuration qui comptaient 28% de la population régionale n'en comptent plus que 15,7%. Au plan agricole, nous avons étudié la problématique en appliquant le cadre de référence du développement durable qui permet d'évaluer la situation à trois niveaux : les contraintes et les potentialités agroécologiques, économiques et sociales.

Au plan écologique, nous avons constaté la disparition de la moitié des surfaces en culture depuis les cinquante dernières années et une diminution importante du nombre d'entreprises, soit des trois-quarts mais, cette proportion n'est pas nécessairement alarmante car elle est identique à celle mesurée à l'échelle du Québec ; elle révèle un processus général de spécialisation-concentration des entreprises agricoles qui opère sur tous les types de territoire. Les sols sont souvent de classe 5 à 7 ce qui veut dire de sévères limitations pour plusieurs cultures. Par ailleurs, là où les systèmes fourragers étaient possibles, la production laitière s'est modernisée et s'est maintenue ; elle constitue maintenant une base importante de l'économie agricole de ces territoires avec la production des bovins de boucherie. Mais certaines productions agricoles à haute valeur ajoutée pourraient mieux mettre en valeur les potentialités agroécologiques sous-utilisées actuellement dans ces territoires.

Au plan économique, on constate que cette agriculture arrive difficilement à suivre le rythme de l'évolution de l'agriculture régionale et québécoise. On y trouve 30% des fermes mais elles ne détiennent que 23% des terres en culture, 20% du capital agricole brut et, pire encore, elles ne capturent que 16% du revenu agricole brut régional. Les entreprises agroalimentaires sont fortement concentrées près des centres urbains de la région ; on en compte tout au plus une dizaine dans les milieux en restructuration alors qu'elles sont fort nombreuses en Chaudière-Appalaches permettant ainsi à la région d'occuper une place enviable sur la carte agroalimentaire du Québec. Il nous est apparu que, outre l'option de la production porcine qui implique des considérations sociales et environnementales, de nombreuses productions visant des rentes de qualité territoriales sont possibles car la région est bien située par rapport aux marchés urbains.

Au plan social, il s'agissait de se poser la question de l'intérêt des agriculteurs et de leur relève sur les fermes, de même que celui des promoteurs à développer de nouvelles activités dans le secteur agricole et agroalimentaire. Contrairement à la dimension écologique et économique où des données factuelles existent, la dimension sociale est difficile à évaluer car nous ne pouvions compter sur des informations fiables concernant par exemple la problématique de la relève agricole, un facteur décisif pour le maintien des entreprises au fil des générations. Pour nous, il s'agit donc ici d'un facteur critique dans le développement actuel de l'agriculture dans les milieux en restructuration, soit l'existence d'une relève motivée, provenant tant de l'interne, soit des entreprises en place, que de l'externe, soit des promoteurs qui vont choisir ces territoires pour y installer de nouvelles productions adaptées aux potentialités des milieux et aux réalités des marchés.

L'agriculture conventionnelle, basée sur la production au plus bas coût des produits génériques pour des marchés hautement compétitifs manifeste peu d'avantages comparatifs pour les milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches et l'histoire agricole récente de ces territoires le démontre clairement. C'est plutôt du côté d'une production agricole de spécialité, valorisant au mieux les spécificités locales pouvant donner lieu à des labels territoriaux, agriculture souvent nommée agriculture de qualité ou de terroir, que ces milieux en restructuration offrent des opportunités ; cela dans la mesure où existera un accompagnement approprié des diverses initiatives par une R&D agroalimentaire régionale.

Dans la seconde partie de l'étude, nous avons analysé plus spécifiquement les politiques agricoles. Nous sommes arrivés à la conclusion que la politique agricole, dont l'essentiel tient aux mesures de soutien mises en place par le gouvernement du Québec, est plutôt invariante (ni très favorable ni très défavorable) par rapport au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région. Une mesure comme l'ASRA, devenue le CSRA (Compte de stabilisation du revenu agricole), est certainement un dispositif qui, en n'étant pas limité à certaines grandes productions, a déjà permis et permettra encore plus dans l'avenir de créer un avantage comparatif pour l'agriculture des milieux en restructuration. Par contre, le programme de remboursement des taxes foncières* a pour effet de diminuer le coût de détention du sol dans les régions déjà favorisées par rapport aux milieux en restructuration. Ces derniers perdent ainsi une partie de l'avantage économique relatif de bénéficier de sols agricoles à moindre coût. Ce programme ne désavantage pas directement les milieux en restructuration, puisqu'ils peuvent en bénéficier, mais favorise davantage les territoires agricoles périurbains.

Par ailleurs, le mécanisme de la gestion de l'offre sanctionné par les plan-conjoints et l'arrivée en scène de la Financière agricole, met en évidence certains avantages ou, plutôt, la neutralisation de certains handicaps pour l'agriculture des milieux en restructuration. La péréquation entre tous les producteurs des coûts de transport du lait aux usines de transformation n'est probablement pas étrangère au maintien de plusieurs centaines de fermes laitières dans ces milieux. Il s'agit d'ailleurs ici d'un choix politique de l'ensemble de la profession agricole, régulièrement réitéré par l'UPA et sanctionné par des dispositifs légaux.

* Des modifications ont été effectuées en regard du programme de remboursement des taxes foncières depuis l'analyse de cette étude (décembre 2001). Les impacts de ce programme n'ont pas encore été mesurés.

Quant à l'accès au capital de risque pour le financement de projets de développement agricole et agroalimentaire, vingt-deux partenaires financiers et organismes de financement œuvrent sur le territoire de Chaudière-Appalaches et ce, sans compter le réseau des institutions bancaires et des caisses populaires. La disponibilité du capital de risque ne semble pas être un facteur limitant le développement des milieux en restructuration de Chaudière-Appalaches qui ont accès aux mêmes sources de capital que celles disponibles dans le reste du Québec. La difficulté se situe à un autre niveau et met en cause la dimension sociale et environnementale de notre modèle d'analyse. Ce qui manque dans ces territoires, ce serait ce que certains appellent des projets « bancables », c'est-à-dire des mécanismes de soutien aux promoteurs pour faire en sorte qu'on puisse passer d'une bonne idée à un projet structuré, soit un projet qui fasse apparaître un plan d'affaire offrant des perspectives de rentabilité. Une fois à ce stade, les financeurs se feront même compétition pour participer au projet. Cela nous renvoie au développement des capacités entrepreneuriales des acteurs du milieu rendu encore plus difficile par un environnement agro-écologiques qui les condamnent en quelque sorte à innover pour sortir des productions classiques ou dites génériques et se diriger vers de nouvelles productions spécifiques, susceptibles de générer des rentes de qualité territoriales. Aux nombreuses mesures existantes, plus d'une cinquantaine, la récente Politique nationale de la ruralité vient d'ajouter au moins deux mesures qui s'adressent spécifiquement à la problématique de l'agriculture et l'agroalimentaire en Chaudière-Appalaches soit, une somme de 5,9M\$ pour la diversification de l'agriculture dans 20 MRC des régions centrales et, la création d'une nouvelle filiale de la Financière agricole disposant d'un capital de 24M\$ pour appuyer des projets d'investissement en amont et en aval de l'agriculture ainsi que des projets de développement agricole.

Mais la politique agricole reste indirectement défavorable au développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration par son mécanisme d'allocation des ressources aux producteurs. Comme elle soutient la production sans égard aux quantités produites, elle favorise la croissance sans fin des entreprises et la concentration géographique et économique de l'agriculture québécoise. Alors, les aides publiques à l'agriculture se trouvent à soutenir les régions agricoles plus dynamiques et, il apparaît nécessaire d'introduire des adaptations aux mesures existantes, ou de nouvelles mesures de soutien, pour répondre à la nécessité de mettre en valeur les potentialités agricoles des milieux en restructuration.

L'analyse de la problématique agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration dans la région Chaudière-Appalaches dans un premier temps, et des politiques agricoles et de leurs mesures de soutien dans un second temps, nous a conduit, dans une troisième partie de l'étude, à l'identification d'une nouvelle approche du développement agricole et agroalimentaire sur ces territoires, basée sur le concept de développement rural durable, c'est-à-dire un développement qui réalise un arbitrage optimal ou une harmonisation entre les contraintes économiques, les potentialités écologiques et les aspirations ou les attentes sociales de la population.

Pour élaborer cette nouvelle approche stratégique de développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration, nous avons tiré des enseignements fort utiles de l'examen des expériences étrangères et, nous avons étudié l'approche de la multifonctionnalité de

l'agriculture, une approche qui devrait inspirer la politique agricole québécoise dans l'avenir et qui légitime le soutien au développement agricole des territoires fragiles. Nous avons alors identifié les enjeux et les options spécifiques de développement d'un territoire comme celui des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches en énonçant les fondements et les grandes lignes directrices de l'approche stratégique retenue pour un développement rural durable de ces territoires.

Le maintien et le développement de l'activité agricole dans les milieux en restructuration supposent la mise en place d'un nouveau modèle agricole propre aux zones souvent dites fragiles, difficiles ou défavorisées ; ce modèle, un modèle québécois à inventer, davantage pensé régionalement et soutenu par les autorités locales et régionales visera la mise en place de plusieurs systèmes productifs agricoles soutenables, capables de valoriser les ressources agro-écologiques, de saisir les opportunités sur les marchés et de répondre aux attentes des populations rurales de ces territoires comme à celles des promoteurs.

La nouvelle approche stratégique de développement des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches devrait donc être basée sur une approche territoriale du développement visant des rentes de qualité territoriale, soutenue par une R&D pensée régionalement mais, supposant une reconnaissance sociale du problème par les instances municipales et régionales, ainsi qu'un accompagnement par des politiques rurales appropriées.

Finalement, prenant en compte l'ensemble de notre démarche, nous avons identifié quatorze recommandations relatives aux ajustements à mettre en place dans les programmes de soutien agricole et agroalimentaire existants et, six recommandations relatives à la conceptualisation de nouvelles approches et de nouvelles mesures de soutien au développement agricole et agroalimentaire de ces milieux en restructuration. Nous avons aussi identifié le cheminement critique pour ces recommandations. Celles touchant les mesures en vigueur doivent être acheminées auprès des organismes existants qui ont tous une capacité de veille et d'ajustement permanent pour répondre à leur clientèle. Pour les recommandations touchant à la mise en place de nouveaux programmes, plusieurs peuvent être mises en œuvre par les instances locales et régionales de la région Chaudière-Appalaches. Elles dépendent donc d'une volonté politique de mettre en œuvre une approche de développement régional où le développement des milieux en restructuration devient une préoccupation communément partagée par les acteurs régionaux.

Nos recherches sur la problématique de développement agricole et agroalimentaire dans les milieux en restructuration nous ont conduit à établir un certain nombre de constats qui ont inspiré les différentes recommandations du rapport. Plutôt que résumer la vingtaine de recommandations, un exercice impossible dans le cadre du présent résumé, nous en rap-pelons ici les principaux postulats :

- Le développement de ces territoires suppose une approche cohérente, bien coordonnée et bien ciblée, visant plusieurs dimensions de l'activité économique dans laquelle l'agriculture peut jouer un rôle important mais, ne peut à elle seule assurer le relèvement socio-économique de ces territoires. Si l'agriculture exerce des effets structurants, ces

effets le seront d'autant que les autres secteurs des économies locales de ces milieux seront pris en compte dans une planification stratégique globale.

- Le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire qui va assurer une utilisation plus optimale des ressources naturelles et contribuer au dynamisme socio-économique des communautés rurales en reconnaissant sa multifonctionnalité ne pourra se faire sans des aides publiques. Dans les milieux en restructuration, encore plus qu'ailleurs, la multifonctionnalité de l'agriculture est bien visible ; en effet, elle assure l'occupation du territoire, la gestion des ressources naturelles, le maintien d'une base économique et sociale. Il faut même envisager des aides publiques pour assurer ces fonctions quand l'échange marchand n'est pas en mesure de le faire.
- Les politiques classiques de soutien à l'agriculture sont de moins en moins performantes pour faire face aux objectifs de développement rural ou, de développement socio-économique des zones rurales, selon une importante étude de l'OCDE basée sur une analyse de plusieurs expériences étrangères. Il faut alors redéfinir la mission de la politique agricole pour qu'elle prenne en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales ; dans un tel cadre général, une politique rurale capable de soutenir le développement des territoires en restructuration devient possible.
- La politique agricole ne peut donc plus tenir lieu de politique de développement rural. Il faut une politique rurale spécifique et capable de faire face aux multiples défis de développement de la ruralité et, plus particulièrement, des territoires ruraux en restructuration, pour certains en déstructuration. Un pas vient d'être franchi ici avec l'adoption de la Politique nationale de la ruralité au Québec.
- Étant donné le nouveau rôle du territoire dans la production agroalimentaire, les régions, les MRC et les municipalités devront se donner de nouveaux outils d'intervention à l'échelle locale et régionale, leur donnant une réelle capacité d'action dans le domaine agricole et agroalimentaire dans le cadre de leur mission d'aménagement et de développement régional. De plus en plus, les politiques rurales iront dans le sens d'un soutien au développement des «capacités de développement communautaire» des collectivités locales. Alors, la question du développement de l'agriculture ne pourra plus être ignorée par les autorités locales et régionales comme c'est encore généralement le cas de nos jours.

De la vingtaine de recommandations du présent rapport, il en est une qui nous semble particulièrement importante, autour de laquelle d'autres s'ordonnent ou prennent sens. Une expérience-pilote, du type «Plan de relance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration», devrait être menée dans cette direction dans la région Chaudière-Appalaches, dans le cadre d'une Entente spécifique pour le développement agricole et agroalimentaire dans les milieux en restructuration, laquelle entente viserait aussi à expérimenter un dispositif institutionnel inédit apte à soutenir efficacement le développement des zones agricoles fragiles, des milieux ruraux en restructuration. Une telle expérience devrait aussi se coordonner avec la mise en place d'une Initiative stratégique régionale dans le cadre des

fonds disponibles à l'agence fédérale « Développement économique Canada ». La région de la Gaspésie vient de déposer un projet d'entente spécifique pour le développement rural ; la démarche et le contenu de cette entente pourraient inspirer des décideurs de la région Chaudière-Appalaches.

En conclusion, il faut rappeler que le modèle de développement agricole et agroalimentaire d'où découlent les recommandations de présent rapport, implique le déploiement d'une capacité de recherche-développement en agroalimentaire régional. Dans le cas de la région Chaudière-Appalaches, une telle capacité est embryonnaire et il faut se demander comment structurer son développement avec les institutions existantes comme, par exemple, la Table Agroalimentaire de Chaudière-Appalaches. Avec la nouvelle économie rurale et agricole qui se met en place, en tenant comme des options proposées ici qui font fortement appel à une innovation permanente pour identifier des produits spécifiques, le développement de cette capacité de R&D en agroalimentaire et, d'une capacité contrôlée par les acteurs régionaux, risque de devenir un facteur stratégique déterminant pour un développement agricole et agroalimentaire durable des milieux en restructuration de Chaudière-Appalaches.

Recommandations

Les recommandations relatives aux mesures de soutien existantes :
les recommandations relatives à l'ajustement des programmes existants pour le développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration

Nous avons vu au tableau 2.7 une synthèse de l'impact sur les milieux en restructuration de l'intervention gouvernementale en matière de politique agricole. Nous élaborons ici nos recommandations en parallèle avec le contenu de ce tableau, reprenant pour chacun des programmes, s'il y a lieu, des recommandations permettant d'en conserver le caractère favorable, d'en modifier la neutralité pour le rendre favorable ou encore d'en diminuer les impacts indirectement défavorables. Tous les programmes ne sont pas nécessairement couverts parce qu'il ne nous apparaît pas évident de les modifier dans le sens d'obtenir les résultats souhaités, la politique agricole québécoise ayant, rappelons-le, des objectifs qui ne sont pas spécifiques aux milieux en restructuration. C'est le cas notamment du zonage agricole, de l'application des plans conjoints et du contingentement dans diverses productions.

Par contre, la création de la Financière agricole (FAQ) permettra de regrouper sous ce seul organisme la majeure partie des programmes de soutien direct à l'agriculture québécoise et quelques recommandations méritent d'être dirigées vers cet organisme. L'analyse menée au chapitre précédent nous a déjà conduit à souligner certains aspects positifs ou négatifs en regard des milieux en restructuration des programmes existants ou de ceux en cours d'élaboration. En ce qui concerne le soutien direct des revenus agricoles, l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) souffre de quelques limites quant à sa disponibilité à toutes les productions. La mise sur pied du *Compte de stabilisation du revenu agricole* (CSRA) devrait permettre de corriger cette situation au bénéfice notamment des secteurs de production moins traditionnels. Pour autant que ces « nouvelles » productions représen-

tent une opportunité de développement, le CSRA aura un impact favorable sur les milieux en restructuration.

Recommandation 1

Que la Financière agricole du Québec poursuive la mise sur pied du *Compte de stabilisation du revenu agricole* et que ce programme soit rendu disponible dans les plus brefs délais.

Les programmes de financement agricole sont eux aussi passés sous le contrôle de la FAQ. Nous avons considéré que ces programmes sont neutres quant à leur impact sur les milieux en restructuration. Cependant, ces programmes pourraient être mieux adaptés au modèle particulier de développement des plus petites fermes, souvent à temps partiel, ce qui pourrait favoriser le développement agricole dans le contexte particulier des milieux en restructuration.

Recommandation 2

Que la *Financière agricole du Québec* fasse preuve d'une sensibilité accrue à la diversité des modèles de développement des fermes et notamment à celui des petites fermes en acceptant un niveau de risque plus élevé dans les prêts aux fermes situées dans des milieux en restructuration.

La prime à l'établissement, qui peut atteindre 30 000 \$ selon certaines conditions liées au niveau de formation des individus, permet l'accès à un capital gratuit qui doit être utilisé pour des investissements sur les fermes. Cette prime est offerte en quatre versements annuels. Pour des fermes localisées dans les milieux en restructuration, les investissements requis pour relancer la production sur des bases solides peuvent devoir être concentrés sur une plus courte période de temps.

Recommandation 3

Que la Financière agricole du Québec débourse en un seul versement la totalité de la subvention à l'établissement dans le cas des fermes situées dans les milieux en restructuration.

En ce qui concerne les services-conseils, nous avons déjà souligné leur utilité et leur importance quant au maintien d'une activité agricole dynamique. La restructuration de ces services ne doit donc pas conduire à une réduction de leur disponibilité dans les milieux en restructuration.

Recommandation 4

Que l'accessibilité aux services-conseil pour les producteurs des milieux en restructuration soit prise en considération dans toute proposition de réforme et de restructuration de ces services.

De plus, si la FAQ est conduite à concentrer l'aide à l'investissement sur une plus courte période et à prendre un niveau de risque plus élevé sur les prêts consentis à certains types de fermes, comme le suggèrent les recommandations 3 et 4, la disponibilité des services-conseil pour les fermes visées devient un élément important de gestion du risque d'investissement. Il s'agit d'une composante fondamentale d'une gestion responsable des fonds publics dans ce cas.

Recommandation 5

Qu'un suivi étroit et gratuit en matière de services-conseils soit assuré aux fermes des milieux en restructuration présentant un niveau de risque financier accru et bénéficiant d'un raccourcissement de la période de paiement de la subvention à l'établissement.

Le programme de remboursement de taxes foncières a un impact indirectement défavorable sur les milieux en restructuration en diminuant le coût relatif de détention du sol dans les autres régions favorisées par leur localisation près des grands centres urbains et leur potentiel agroclimatique. La réforme de ce programme est déjà sur la table de discussions depuis plusieurs années mais fait face à une problématique complexe liée à la fiscalité municipale. Il est donc difficile dans ce contexte d'élaborer une recommandation précise sur ce programme.

Recommandation 6*

Que la réforme du programme de remboursement de taxes foncières soit menée avec la préoccupation de rendre son impact, sinon favorable, à tout le moins neutre sur les milieux en restructuration. Si des économies devaient découler d'une telle réforme, que les sommes soient rendues disponibles pour les milieux en restructuration.

Bien que les contraintes réglementaires liées à l'inspection (qualité et innocuité des aliments) et au respect des normes environnementales puissent avoir un impact indirectement défavorable sous certains aspects dans les milieux en restructuration, nous ne croyons pas qu'un quelconque relâchement en la matière, spécifique à ces milieux, contribuerait à leur développement durable à moyen et long terme. Nous ne recommandons donc aucun aménagement spécifique de ces contraintes réglementaires.

Recommandation 7

Augmenter sensiblement l'aide aux «tables de concertation agroalimentaire régionale» pour qu'elles puissent mieux soutenir le développement des produits haut de gamme à haute valeur ajoutée provenant des milieux en restructuration.

À notre avis, les tables de concertation agroalimentaire régionale, si elles sont mieux dotées en moyens professionnels et techniques devaient jouer un rôle accru dans le développement de produits haut de gamme pouvant provenir des milieux en restructuration. Elles devront voir leur base de financement élargie pour assurer un mandat plus large

* Des modifications ont été effectuées en regard du programme de remboursement des taxes foncières depuis l'analyse de cette étude (décembre 2001). Les impacts de ce programme n'ont pas encore été mesurés.

dans la R&D agroalimentaire régionale, soit dans le développement de nouveaux produits, voir même dans la coordination des efforts de R&D agroalimentaire régionale.

Recommandation 8

Que le programme «Produits du terroir» mis en place par le Ministère des Régions soit bonifié dans son budget pour y introduire un volet de soutien spécifique aux initiatives provenant des milieux en restructuration.

Si, comme le présent rapport le prétend, le développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration passe par une production agricole spécifique, souvent reconnue comme telle par des labels de qualité attachés au territoire de production, un tel programme doit être doté en moyens financiers pour soutenir les diverses initiatives qui émergent. À la récente réunion des décideurs dans le sillage du Sommet Agroalimentaire de St-Hyacinthe, des annonces ont été faites en ce sens. Il reste à voir si elles annoncent des sommes suffisantes et si elles identifient les milieux en restructuration comme cibles spécifiques du programme.

Recommandation 9

Que le programme «Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région» soit révisé pour y introduire un volet spécifiquement dédié à des mesures de soutien spécifiques aux milieux en restructuration dans les régions où cette problématique est jugée importante par les décideurs régionaux.

Ce programme permet déjà de cibler les interventions régionales du MAPAQ en fonction des besoins et des priorités de développement des régions. Introduire un volet spécifique pour les milieux en restructuration permettra au MAPAQ de répondre aux attentes qui seront créées à son égard en vertu des propositions de nouvelles mesures de soutien qui seront mises de l'avant dans la prochaine section.

Recommandation 10

Que le développement agricole et agroalimentaire des milieux ruraux en restructuration puisse faire l'objet d'un «champ d'action» spécifique du CDAQ, d'autant plus que les fonds fédéraux qui le financent, soit le *Fonds canadien d'adaptation et de développement rural* (FCADR) et le *Programme national de conservation du sol et de l'eau* (PNCSE), ont comme mission de soutenir la revitalisation de tels milieux ruraux aux prises avec des problèmes d'adaptation.

Comme le CDAQ est un organisme géré par l'UPA, cet organisme devrait faire les négociations avec les programmes fédéraux pour introduire la modification proposée. Les fédérations régionales aux prises avec le problème de milieux en restructuration devraient appuyer une tel

changement qui serait donc plus facile à mettre en place et pourrait offrir des moyens spécifiques de relance de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans ces territoires fragiles.

Recommandation 11

Que les SADC et leurs agents de développement interviennent pour soutenir le développement agricole et agroalimentaire dans le cadre de leurs programmes réguliers de développement local, comme le *Fonds d'initiatives Jeunesse*.

Certaines Sociétés d'aide au développement de la collectivité (SADC) où l'agriculture est jugée importante pour les économies locales et pour le développement des communautés, comme celle des Basques, ont investi dans des projets d'installation de jeunes en agriculture. Le portefeuille du Fonds d'investissements comporte une proportion significative de mises de fonds dans des projets agricoles. Dans certains cas, on a même vu le Crédit agricole accepter une demande de financement après que la SADC se soit engagée, alors qu'il avait déjà refusé le même dossier dans un premier temps.

Lors du « focus group » avec les financeurs, il a été mentionné qu'en Chaudière-Appalaches, les SADC ne sont pas présentes dans le secteur agricole... à telle enseigne, d'ailleurs, qu'il ne semble pas pertinent de les inviter à la table. Les SADC disposent de moyens financiers modestes, certes, mais elles ont un capital d'expertise dans l'élaboration des plans d'affaires avec des promoteurs, et, cela est une ressource rare en milieu rural, qui plus est, en milieu rural en restructuration.

Cheminement critique

- Le Réseau des SADC, ayant une permanence à Québec, pourrait accepter un mandat pour organiser quelques rencontres entre des agents de certaines SADC actives en agriculture et agroalimentaire et celles des territoires en restructuration de Chaudière-Appalaches dans le but d'assurer le transfert de ce savoir et de ces pratiques.
- Faire une mise en cohérence avec une Entente spécifique (à négocier avec le ministère des Régions et le CRCDD).

Recommandation 12

Que le programme des « agents ruraux » du *Ministère des Régions* soit modifié de manière à ce que les CLD priorisent la mise en place de ces agents dans les milieux en restructuration et qu'une formation spécifique à la problématique du développement agricole et agroalimentaire leur soit offerte pour qu'ils puissent mieux accompagner les promoteurs de ce secteur de l'économie régionale.

Comme la politique rurale risque de le concrétiser, un programme permanent d'agent ruraux sera mis en place et administré par les CLD mais, en prévoyant des frais partagés avec les municipalités. Tablant sur cette hypothèse, la présente recommandation vise à sen-

sibiliser les CLD à l'urgence du soutien spécifique que pourront apporter ces agents s'ils sont actifs dans les milieux en restructuration. Comme les municipalités devront participer aux coûts, nous recommandons une modulation régressive des coûts en fonction du type de municipalité rurale (développées, en développement ou en restructuration) pour faciliter l'embauche ou la mise à disposition de ces agents dans les milieux en restructuration.

Recommandation 13

Qu'une partie des sommes disponibles pour le développement régional dans les fonds de la *Société de diversification économique des régions* et de la *Stratégie de diversification économique des régions ressources* soit réservée aux projets de développement en provenance des milieux en restructuration.

Dans le premier cas, les sommes disponibles ne sont pas très importantes. De là, la nécessité de les investir là où les impacts sur les économies locales seront décisifs. Le niveau de risque est certes plus élevé, comme nous le rappelait le « focus group » des financeurs, mais c'est justement pour cela qu'un tel fonds existe. Dans le second cas, on parle de l'élargissement aux « MRC en difficulté » des régions centrales de la possibilité d'avoir accès à ces ressources nouvelles. Cette mesure a été annoncée dans la nouvelle Politique nationale de la ruralité du gouvernement du Québec le 6 décembre 2001. Une enveloppe de 5,9 millions est réservée pour les 20 MRC de ce type, plusieurs MRC représentant des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches.

Recommandation 14

Que *Emploi-Québec*, de concert avec le *Ministère de l'Éducation* et le *MAPAQ*, identifient les besoins de formation de la relève agricole actuelle et potentielle dans la région Chaudière-Appalaches et entreprennent des actions de formation en fonction des orientations stratégiques de développement agricole et agroalimentaire de la région.

La problématique de la relève agricole, dans le contexte des entreprises agricoles familiales, et celle de l'installation en agriculture de personnes non issues des milieux agricoles est complexe. On s'accorde pour dire que la formation de cette relève est insuffisante et que malgré des incitatifs financiers, les études secondaires ou collégiales spécialisées entreprises ne sont jamais terminées ; cela, dans une proportion significative. D'ailleurs, à cet égard, dans les suites du Sommet de la jeunesse, une somme de un million de dollars est actuellement investie par le MAPAQ pour différentes études et interventions en faveur de la relève.

Par ailleurs, c'est le mandat même d'Emploi-Québec d'organiser des formations professionnelles adaptées à diverses clientèles. De l'avis des intervenants, la problématique de la formation professionnelle agricole, en lien avec une R&D agroalimentaire dont nous avons vu qu'elle est déficiente, devrait être réexaminée car, il y aurait des actions de formation à mettre en œuvre en visant plus spécifiquement les milieux en formation. Cette problématique devrait prendre en compte l'éventuelle mise en œuvre d'une filière « viande », tel que préconisé par la TACA (Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches).

Les recommandations relatives à la conceptualisation de nouvelles approches : soit la mise en place de nouveaux programmes de soutien au développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration

Nous avons formé six propositions spécifiques qui touchent à de nouvelles mesures de soutien à mettre en place, parfois sur un mode expérimental, qui sont de natures diverses. Cependant, un trait commun concerne la faisabilité de leur mise en œuvre sur la base d'une mobilisation régionale ou d'une implication des autorités locales et régionales. En effet, la réalisation de la plupart de ces propositions repose sur une implication directe des acteurs et des décideurs régionaux. Même si notre étude nous conduit à nous questionner sur les mécanismes d'allocation des aides publiques de l'actuelle politique agricole, des propositions s'adressant à une telle question auraient été plus incantatoires et n'auraient eu que peu de chances de se concrétiser dans un proche avenir car elles impliquent des débats à l'échelle de toute la profession agricole et de toute la société.

Comme les termes de références de l'étude parlaient aussi d'un cheminement critique pour ces propositions, nous avons compris qu'il fallait proposer des recommandations dont les mandataires puissent maîtriser en bonne partie la mise en œuvre. Toutes les recommandations, sauf peut-être les deux dernières, peuvent être mises en action dans la mesure où la volonté régionale de les voir se réaliser se manifeste. Ainsi, nos recommandations s'inscrivent dans une conception du développement régional où les autorités locales et régionales sont reconnues compétentes et capables de participer pleinement à l'aménagement de leur propre avenir.

Recommandation 15

Que la région Chaudière-Appalaches négocie avec le gouvernement du Québec une « entente spécifique pour le développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration dans Chaudière-Appalaches ».

Rationnel

- Comme notre étude a montré qu'il serait illusoire d'attendre de la politique agricole des mesures appropriées de soutien au développement territorial, la politique agricole visant spécifiquement la production agricole et pas vraiment le développement régional, il faut donc une intervention publique spécifique pour faire face aux enjeux de développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration.
- La signature d'une entente spécifique qui engage différents ministères du gouvernement du Québec et les instances locales et régionales est devenue un dispositif particulièrement efficace et populaire pour mettre en place des interventions ciblées, touchant un problème régional spécifique avec des objectifs tout autant spécifiques à atteindre. Ces ententes sont mutuellement avantageuses car le gouvernement central ne s'engage pas

dans une action visant tout le territoire québécois et les autorités régionales se donnent un programme particulièrement bien adapté à la réalité spécifique de leur territoire. En le mettant en œuvre, elles exercent leurs capacités propres de gestion publique régionale.

Cheminement critique

- L'expertise pour la conception et la mise en œuvre d'une Entente spécifique existe dans la région avec le CRCD de la région Chaudière-Appalaches.
- En général, ces ententes ne pourraient distribuer des aides publiques aux producteurs. Par ailleurs, la récente entente spécifique pour le développement forestier, forte d'une enveloppe de plusieurs dizaines de millions de dollars, le permet à notre connaissance. Il y a donc des moyens pour « contourner » cette difficulté, semble-t-il.

Recommandation 16

Que la région Chaudière-Appalaches réclame de *Développement Économique Canada* (DEC) l'application du programme « Entreprises rurales » et la mise en place d'une ISR (Initiative stratégique régionale) pour le soutien au développement agricole et agroalimentaire dans ses communautés rurales en restructuration.

Rationnel :

- Le Programme « Entreprises Rurales » a été conçu et mis en œuvre, notamment dans le Bas-Saint-Laurent, par DEC pour soutenir le développement rural des zones fragiles donc, pour faire face à une problématique similaire à celle des milieux en restructuration dans Chaudière-Appalaches. Il comporte deux volets : création d'entreprises dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication et création d'entreprises dans les produits de « niches » dont les produits agroalimentaires de qualité.
- L'expérience a montré que ce programme a toujours sa place avec le support des SADC comme moyen de mettre en œuvre le programme sur le terrain. L'ISR consiste en la définition d'un projet mobilisateur et structurant identifié par les acteurs du territoire (échelle des SADC et des MRC).
- Nous sommes d'avis que ces outils de développement rural de l'agence fédérale « Développement économique Canada » sont accessibles aux milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches si la demande vient de la région vers le bureau de Québec de DEC. Le niveau de décision est régional, ce qui constitue un avantage car, la volonté des leaders de la région sera importante dans la prise de décision.

Cheminement critique :

S'assurer qu'il y a de la place pour un ISR dans la région de Chaudière-Appalaches qui relève du bureau de DEC, de la grande région de Québec car ils se seraient engagés à développer le Programme Entreprises Rurales qui a été conçu et mis en œuvre, notamment

dans le Bas-Saint-Laurent, par DEC pour soutenir le développement rural des zones fragiles donc, pour faire face à une problématique similaire à celle des milieux en restructuration dans Chaudière-Appalaches. Il comporte deux volets : création d'entreprises dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication et création d'entreprises dans les produits de « niches » dont, les produits agroalimentaires de qualité.

Conditions critiques :

- Il faudra s'assurer qu'il y a de la place pour un ISR en Chaudière-Appalaches au bureau de DEC car ils se seraient engagés à développer une telle ISR dans Charlevoix qui relève aussi du Bureau de Québec de DEC.
- Il faudra aussi faire une mise en cohérence avec une Entente spécifique (à négocier avec le MR et le CRCD).

Recommandation 17

Que les instances politiques locales et régionales de la région Chaudière-Appalaches entreprennent une démarche de réflexion pour se doter d'une politique agricole et agroalimentaire à l'échelle locale et régionale.

Si le relèvement des communautés rurales en voie de dévitalisation passe par le soutien des grandes politiques publiques, l'analyse des expériences étrangères, surtout européennes, montrent clairement que le développement de ces milieux passe aussi par une implication directe des autorités politiques locales (municipalités et MRC dans le cas du Québec). Nous proposons donc que ces instances politiques se dotent, de concert avec les autres instances centrales, d'une véritable politique de développement agricole et agroalimentaire.

Rationnel

- La politique agricole nationale (québécoise) étant orientée vers des stratégies de développement sectoriel de la production répondant à des objectifs économiques, elle ne peut prendre véritablement en compte d'autres objectifs (maintien des populations locales, développement de l'emploi, meilleure mise en valeur des ressources agricoles locales, gestion du territoire et du paysage, etc.). Un virage de la politique agricole (à l'exemple de l'Europe) est possible mais pas dans un avenir immédiat.
- Les politiques publiques visent, par définition, l'ensemble d'un secteur d'activité sans trop vouloir privilégier un groupe distinct ou une région distincte, au nom d'une certaine conception de la justice sociale. Il ne faut donc pas trop attendre que les grandes politiques publiques, sauf exception, soient modulées de manière à être offertes à un sous-groupe particulier de producteurs dans un domaine économique donné.
- Plusieurs études et des expériences récentes montrent qu'il y a plusieurs petits créneaux de développement de l'agriculture et l'agroalimentaire dans ces territoires en restructuration (surtout avec des produits de niche) mais que ces développements seront possibles grâce à une action concertée des différents acteurs locaux.

- Seules des mesures de soutien, pensées et mises en œuvre, au niveau local (et ici on peut très bien penser à un champ d'action spécifique des CLD en place dans ces territoires) pourront prendre en compte les attentes locales (maintien des activités agricoles et des emplois, meilleure valorisation des ressources locales, concertation des acteurs locaux offrant des opportunités uniques et des avantages concurrentiels sur les marchés.

Recommandation 18

Que les instances politiques locales et régionales de la région Chaudière-Appalaches entreprennent une démarche de réflexion pour se doter d'une politique de R&D agroalimentaire régionale.

Rationnel

La mise en valeur des potentialités agricoles et agroalimentaires des milieux en restructuration suppose justement une capacité locale et régionale de reconnaître ces potentialités « différentes ». En plus d'une politique agricole régionale spécifique, il semble nécessaire pour la région de se doter d'une politique de Recherche et Développement agroalimentaire régionale avec des institutions capables de la mettre en œuvre.

Au Canada et au Québec, la R&D agricole et agroalimentaire a été souvent le fait de fermes expérimentales et de stations de recherche qui, à maintes reprises, ont été incapables de s'adapter à l'évolution de l'agriculture. De plus, dans un souci de rationalisation, plusieurs de ces équipements ont été fermés ou offerts aux autorités locales qui en voulaient. L'histoire récente nous montre que là où les autorités locales ont été capables de reprendre ces institutions et leur donner un programme de recherche pertinent en regard des besoins du milieu, elles ont pu jouer un rôle d'innovation par l'expérimentation de nouveaux produits ou de nouveaux procédés.

Cheminement critique

La situation de la région Chaudière-Appalaches semble relativement optimale par rapport à un accès facile à des équipements de R&D dans la région de Québec ou de St-Hyacinthe. Pourtant, comme région, une des meilleures régions agroalimentaires du Québec, elle n'a pratiquement pas d'équipement de R&D agricole, si on fait exception de l'ancienne école d'Agriculture de Ste-Croix de Lotbinière dont la survie, avec l'Université Laval, est incertaine, de Transbiotech et de Ag-Bio Centre. D'un autre côté, les équipements de La Pocatière ne sont pas très loin, ainsi que les équipements reliés à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval.

Mais penser une R&D agricole et agroalimentaire régionale ne suppose peut-être pas des équipements lourds mais plutôt une capacité de faire la réflexion et le suivi sur des innovations dont les essais et expérimentations sont souvent dans le champ, chez les producteurs, et non en station expérimentale.

Il faut donc penser à un organisme capable de faire la « planification stratégique » d'un programme de R&D agricole et agroalimentaire régional. Conscients que la multiplication des organismes n'est pas toujours la meilleure solution, nous soumettons, à titre d'hypothèse, que le rôle de la TACA (Table de concertation agroalimentaire de Chaudière-Appalaches) soit revu et que ses moyens d'action soient augmentés, afin que lui soit confiée une nouvelle mission, soit la conception et la réalisation d'une stratégie de R&D agricole et agroalimentaire régionale dans laquelle la mise en valeur des milieux en restructuration serait prise en compte.

Recommandation 19

Faire la promotion de la Loi A-20.02 portant sur les appellations réservées.

Nous sommes d'avis que le développement agricole et agroalimentaire, plus particulièrement celui des milieux en restructuration qui en dépend largement, sera facilité par le renforcement de la Loi A-20.02 afin qu'elle soit complétée pour une application adéquate.

Recommandation 20

Qu'une révision de la réglementation sanitaire concernant la transformation des produits agroalimentaires soit entreprise pour identifier des normes de construction et des équipements appropriés à la réalité des micro-entreprises de production alimentaire de type « produits du terroir » opérant avec des volumes plus petits et avec des procédés de type plus artisanal qu'industriel. Cette révision devra toutefois respecter les grands principes généraux de protection du consommateur.

Plusieurs agriculteurs ou promoteurs qui ont voulu toucher à la transformation ont constaté à quel point les dispositions des différents règlements sanitaires sont peu adaptées à une production artisanale ou semi-industrielle. Il importe donc que cette réglementation et ses procédures soient changées et adaptées aux micro-entreprises de production alimentaire. Actuellement, cela constitue un frein réel au lancement de plusieurs initiatives qui ne devraient pas subir ces contraintes injustifiées, étant donné la nature et le volume des activités envisagées.

La mise en œuvre des recommandations : un plan de cheminement critique

Conformément aux attentes du Comité de suivi, nous proposons ici un cheminement critique pour la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport. Pour ce faire, nous pensons que ce cheminement fait face à une condition critique qu'il aborde en premier, soit comment s'assurer que les propositions du présent rapport puissent avoir des suites.

Le cadre logique de mise en œuvre

Deux propositions sont centrales et elles devraient être mises en œuvre le plus rapidement possible soit :

- la négociation concomitante d'une « Initiative stratégique régionale » avec le bureau de Québec de DEC (Développement économique Canada) et;
- la négociation d'une « Entente spécifique pour soutenir le développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration de Chaudière-Appalaches ».

Le Comité sur les milieux en restructuration, qui assurait le suivi de la présente étude, devrait continuer ses travaux pour assurer la coordination des diverses démarches qui seront entreprises par plusieurs acteurs régionaux pour tenter de faire modifier les mesures de soutien existantes ou de voir se mettre en place de nouvelles mesures de soutien devant générer un impact positif sur le développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches.

Dans le premier cas, le porteur de dossier devrait être un consortium d'organismes du milieu agricole (le Comité lui-même en fait) qui aura au préalable reçu l'appui et la complicité des SADC de la région.

Dans le second cas, le modèle des ententes spécifiques est bien connu par les conseils régionaux de développement qui en sont les porteurs de dossier et ceux qui mettent en œuvre ces ententes. Donc le CRCDD de Chaudière-Appalaches devrait le plus rapidement possible, profitant du momentum créé par le lancement de la Politique nationale de la ruralité, entreprendre la négociation d'une telle entente, de concert avec le Comité sur les milieux en restructuration.

Le suivi des différentes recommandations est plus ou moins exigeant en travail (montage de dossiers, concertation, représentation, etc.). Dans le cadre de la présente étude, nous pensons qu'il était nécessaire de bien identifier les responsabilités pour des recommandations spécifiques, quelques pistes de cheminement de chaque dossier et certaines conditions critiques. Mais le Comité sur les milieux en restructuration devrait, outre la priorisation annoncée plus haut, dans un premier temps, mettre un ordre de priorité des les actions à entreprendre.

Recommandations	Responsabilité du dossier (initiation et suivi)	Cheminement, conditions critiques
<i>Recommandation 1</i>		
<i>Que la Financière agricole du Québec poursuive la mise sur pied du Compte de stabilisation du revenu agricole et que ce programme soit rendu disponible dans les plus brefs délais.</i>	<i>Les UPA Chaudière - Appalaches</i>	<i>Obtenir l'appui du MAPAQ. Les récentes discussions au Forum des décideurs en agroalimentaire à l'automne 2001 devraient rendre cette proposition applicable facilement.</i>
<i>Recommandation 2</i>		
<i>Que la Financière agricole du Québec fasse preuve d'une sensibilité accrue à la diversité des modèles de développement des fermes et notamment à celui des petites fermes en acceptant un niveau de risque plus élevé dans les prêts aux fermes situées dans des milieux en restructuration.</i>	<i>Les UPA Chaudière - Appalaches et le Comité sur les milieux en restructuration</i>	<i>Obtenir le soutien des CLD et du CRCD de la région Chaudière - Appalaches. L'annonce récente de la création d'une nouvelle filiale de la FAQ disposant d'un capital de 24 M \$ pour appuyer des projets (transformation et valorisation agricole) en amont en aval de l'agriculture et en développement régional constitue déjà une action allant dans le sens de la résolution. Il reste à évaluer la pertinence de la somme annoncée et les modalités d'application.</i>
<i>Recommandation 3</i>		
<i>Que la Financière agricole du Québec débourse en un seul versement la totalité de la subvention à l'établissement dans le cas des fermes situées dans les milieux en restructuration.</i>	<i>Les UPA Chaudière - Appalaches</i>	<i>Obtenir l'appui de la Fédération de la Relève agricole. Sensibiliser le MAPAQ.</i>
<i>Recommandation 4</i>		
<i>Que l'accessibilité aux services-conseil pour les producteurs des milieux en restructuration soit prise en considération dans toute proposition de réforme et de restructuration de ces services.</i>	<i>Les UPA Chaudière -Appalaches</i>	<i>Le CRCD pourrait aussi appuyer la démarche initiée par les UPA de la région. Obtenir l'appui des groupes de services-conseil (en gestion agricole ou en agro-environnement).</i>

Recommandations	Responsabilité du dossier (initiation et suivi)	Cheminement, conditions critiques
Recommandation 5		
<i>Qu'un suivi étroit et gratuit en matière de services-conseils soit assuré aux fermes des milieux en restructuration présentant un niveau de risque financier accru et bénéficiant d'un raccourcissement de la période de paiement de la subvention à l'établissement.</i>	<i>Les UPA Chaudière- Appalaches et le Comité sur les milieux en restructuration.</i>	<i>Obtenir l'appui de la Direction régionale du MAPAQ.</i>
Recommandation 6*		
<i>Que la réforme du programme de remboursement de taxes foncières soit menée avec la préoccupation de rendre son impact, sinon favorable, à tout le moins neutre sur les milieux en restructuration. Si des économies devaient découler d'une telle réforme, que les sommes soient rendues disponibles pour les milieux en restructuration.</i>	<i>Le Comité sur les milieux en restructuration</i>	<i>Appui du CRCDD. Appui nécessaire de l'UPA. Sensibiliser le monde politique (députés) voire même les partis politiques.</i>
Recommandation 7		
<i>Augmenter sensiblement l'aide aux « tables de concertation agroalimentaire régionale » pour qu'elles puissent mieux soutenir le développement des produits haut de gamme à haute valeur ajoutée provenant des milieux en restructuration.</i>	<i>Le CRCDD de Chaudière-Appalaches</i>	<i>Engager une discussion avec le MAPAQ car les tables sont financées par ce dernier. Établir une stratégie de concert avec les recommandations 15 , 16 et 18.</i>
Recommandation 8		
<i>Que le programme « Produits du terroir » mis en place par le Ministère des Régions soit bonifié dans son budget pour y introduire un volet de soutien spécifique aux initiatives provenant des milieux en restructuration.</i>	<i>Le CRCDD Chaudière-Appalaches en lien avec la TACA, avec l'appui des UPA</i>	<i>Des bonifications ont été annoncées lors du Sommet des décideurs en agroalimentaire. Vérifier si elles sont significatives avec la TACA. Si non, la TACA pourrait être mandatée pour monter un dossier spécifique sur cette question, lequel devrait être défendu par les intervenants agricoles et agroalimentaires réunis dans un consortium représentatif.</i>

* Des modifications ont été effectuées en regard du programme de remboursement des taxes foncières depuis l'analyse de cette étude (décembre 2001). Les impacts de ce programme n'ont pas encore été mesurés.

Recommandations	Responsabilité du dossier (initiation et suivi)	Cheminement, conditions critiques
Recommandation 9		
<i>Que le programme « Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région » soit révisé pour y introduire un volet spécifiquement dédié à des mesures de soutien spécifiques aux milieux en restructuration dans les régions où cette problématique est jugée importante par les décideurs régionaux.</i>	<i>Les UPA Chaudière -Appalaches, avec l'appui du Comité sur les milieux en restructuration</i>	
Recommandation 10		
<i>Que le développement agricole et agroalimentaire des milieux ruraux en restructuration puisse faire l'objet d'un « champ d'action » spécifique du CDAQ, d'autant plus que les fonds fédéraux qui le financent, soit le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) et le Programme national de conservation du sol et de l'eau (PNCSE), ont comme mission de soutenir la revitalisation de tels milieux ruraux aux prises avec des problèmes d'adaptation.</i>	<i>Les UPA Chaudière -Appalaches, avec l'appui du Comité sur les milieux en restructuration</i>	<i>Les UPA de la région devraient faire des représentations auprès de la Confédération de l'UPA car elle agit comme agence d'exécution de ces programmes fédéraux.</i>
Recommandation 11		
<i>Que les SADC et leurs agents de développement interviennent pour soutenir le développement agricole et agroalimentaire dans le cadre de leurs programmes réguliers de développement local, comme le Fonds d'initiatives Jeunesse.</i>	<i>Le Comité sur les milieux en restructuration</i>	<i>Réunir les SADC actives dans les milieux en restructuration pour les sensibiliser au problème.</i> <i>Contacter le Réseau des SADC (Hélène Deslauriers) pour organiser une formation : le réseau a un mandat et des budgets pour la formation.</i>
Recommandation 12		
<i>Que le programme des « agents ruraux » du Ministère des Régions soit modifié de manière à ce que les CLD priorisent la mise en place de ces agents dans les milieux en restructuration et qu'une formation spécifique à la problématique du développement agricole et agroalimentaire leur soit offerte pour qu'ils puissent mieux accompagner les promoteurs de ce secteur de l'économie régionale.</i>	<i>Le Comité sur les milieux en restructuration</i>	<i>Initier des discussions avec les CLD. Pour la formation, comme la récente Politique nationale de la ruralité confirme le rôle de Solidarité rurale du Québec (SRQ) dans la formation des agents ruraux, engager des discussions avec SRQ pour l'élaboration d'une formation appropriée visant cette habilitation des agents ruraux.</i>

Recommandations	Responsabilité du dossier (initiation et suivi)	Cheminement, conditions critiques
Recommandation 13		
<i>Qu'une partie des sommes disponibles pour le développement régional dans les fonds de la Société de diversification économique des régions et de la Stratégie de diversification économique des régions ressources soit réservée aux projets de développement en provenance des milieux en restructuration.</i>	<i>Le CRCD Chaudière-Appalaches et les MRC incluses dans la notion de « MRC en difficulté » mais en région centrale</i>	<i>Le CRCD peut demander des fonds à la Société de diversification économique des régions.</i> <i>Les MRC pourront demander, de concert avec leurs CLD, des fonds pour des projets dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources.</i>
Recommandation 14		
<i>Que Emploi-Québec, de concert avec le Ministère de l'Éducation et le MAPAQ, identifient les besoins de formation de la relève agricole actuelle et potentielle dans la région Chaudière-Appalaches et entreprennent des actions de formation en fonction des orientations stratégiques de développement agricole et agroalimentaire de la région.</i>	<i>Le Comité sur les milieux en restructuration avec l'appui de l'UPA</i>	<i>Obtenir l'appui de la Fédération de la Relève agricole de l'UPA.</i>
Recommandation 15		
<i>Que la région Chaudière-Appalaches négocie avec le gouvernement du Québec une « entente spécifique pour le développement agricole et agroalimentaire des milieux en restructuration dans Chaudière-Appalaches ».</i>	<i>le CRCD Chaudière-Appalaches</i>	<i>Informé et obtenir l'appui de la direction régionale du Ministère des Régions.</i> <i>Soutien technique du Comité sur les milieux en restructuration.</i>
Recommandation 16		
<i>Que la région Chaudière-Appalaches réclame de Développement Économique Canada (DEC) l'application du programme « Entreprises rurales » et la mise en place d'une ISR (Initiative stratégique régionale) pour le soutien au développement agricole et agroalimentaire dans ses communautés rurales en restructuration.</i>	<i>Le Comité sur les milieux en restructuration</i>	<i>Initier le dossier avec le bureau de Québec de Développement Économique Canada.</i>

Recommandations	Responsabilité du dossier (initiation et suivi)	Cheminement, conditions critiques
Recommandation 17		
<i>Que les instances politiques locales et régionales de la région Chaudière-Appalaches entreprennent une démarche de réflexion pour se doter d'une politique agricole et agroalimentaire à l'échelle locale et régionale.</i>	<i>Le CRCD Chaudière-Appalaches et les CLD, les MRC en appui</i>	<i>Pour initier la démarche, le CRCD devrait, sur la base des planifications stratégiques des MRC ou des PALÉE réalisées par les CLD, dégager des éléments d'une stratégie visant une plus forte implication des instances locales. Organiser un forum (journée d'étude) présentant des cas d'implication des communautés locales dans le développement agricole et agroalimentaire.</i>
Recommandation 18		
<i>Que les instances politiques locales et régionales de la région Chaudière-Appalaches entreprennent une démarche de réflexion pour se doter d'une politique de R&D agroalimentaire régionale.</i>	<i>Le CRCD Chaudière-Appalaches et Les CLD, les MRC en appui et les UPA Chaudière-Appalaches</i>	<i>Activité à intégrer dans la démarche mise en place pour la recommandation précédente.</i>
Recommandation 19		
<i>Faire la promotion de la Loi A-20.02 portant sur les appellations réservées.</i>	<i>TACA</i>	<i>Un dispositif de protection des appellations contrôlées existe mais il loin d'avoir la force et la portée de celui qui existe en Europe. Étudier ce dernier et voir son applicabilité dans le contexte légal et commercial canadien d'abord.</i>
Recommandation 20		
<i>Qu'une révision de la réglementation sanitaire concernant la transformation des produits agroalimentaires soit entreprise pour identifier des normes de construction et des équipements appropriés à la réalité des micro-entreprises de production alimentaire de type « produits du terroir » opérant avec des volumes plus petits et avec des procédés de type plus artisanal qu'industriel. Cette révision devra toutefois respecter les grands principes généraux de protection du consommateur.</i>	<i>Le Comité sur les milieux en restructuration, avec la collaboration des UPA</i>	<i>Le MAPAQ est l'intervenant majeur à interpeller.</i> <i>Un appui très net de l'UPA est nécessaire.</i> <i>La TACA (ou un organisme de ce type) devrait documenter le dossier dans un premier temps.</i>